



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**  
**117 RUE ST-LOUIS**  
**SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0**

## ***Avis public***

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 20-440**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-440 «RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE»**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors d'une séance tenue le 8 juin 2020, le conseiller Gilles Bernier a donné un avis de motion et a présenté un projet de règlement #20-440 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Le présent projet de règlement #20-440 sera adopté à la séance ordinaire de ce conseil, le lundi 6 juillet 2020 à 19h30 par vidéoconférence.

Le but du présent règlement est de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Toute personne peut obtenir des informations plus détaillées quant à la nature du présent règlement en téléphonant au bureau municipal situé au 117, rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, ce seizième jour de juin 2020.

Julie Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière